

De la commune

**SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du

**13 novembre 2015**

**Nombre de conseillers**

<b>Membres</b>	<b>11</b>
<b>Présents</b>	<b>8</b>
<b>Représentés</b>	<b>2</b>
<b>Votants</b>	<b>10</b>
<b>Exprimés</b>	<b>10</b>
<b>Pour</b>	<b>10</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>

L'an deux mille quinze, le treize novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

**Etaient présents** : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Julien MOURLON, Mme Michèle ALOUCHY, M. Pascal REDON, Mme Michèle TIXIER GALLAND

**Absents/excusés** : M. Frédéric DUPLEIX a donné pouvoir à Monsieur Alain BUJADOUX, M. Jacques GALLAND a donné pouvoir à M. Pascal REDON, M. Rodolphe MARTIN

**Date de convocation** 07 novembre 2015

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

***Objet : convention fixant les modalités de calcul pour la participation des communes du secteur de Bellegarde-En-Marche versée à la commune d'Auzances pour le transport des enfants domiciliés sur ces communes au centre de loisirs sans hébergement des portes à Mainsat***

Le Maire informe le Conseil Municipal des termes de la convention proposée par la Commune d'AUZANCES pour fixer la participation des communes du secteur de BELLEGARDE-EN-MARCHE aux frais de transport des enfants de ces communes au centre de loisirs des Portes à MAINSAT par le car de la commune d'AUZANCES.

En vertu de ces informations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- accepte de régler à la commune d'AUZANCES les sommes correspondant au transport des enfants de la Commune au centre de loisirs des Portes à MAINSAT,
- autorise le Maire à signer la convention et toutes pièces à intervenir concernant ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

**Le Maire,**

**Alain BUJADOUX**